DGA 3 / Pôle Animations et vie associative

vendredi 4 mars 2016

Commission Consultative des Services Publics Locaux
1er mars 2016

Participants

M. Côme Tollet – Premier Adjoint représentant M. le Député-Maire en tant que Président de la Commission Consultative des Services Publics Locaux - P

Membres du Conseil Municipal

Mme Marie-José Bajard. - P
Mme Nathalie Merand-Delerue - P
M. Jean-Paul Roule - P
M. Damien Couturier - P
M. Robert Thévenot - P

Représentants des associations

Mme Peltier – Maison de quartier de Bissardon - P
M. Henri Joudiou – Caluire Voie Verte en Vie - P
M. Gérard Simon – OMS - P
Mme Marie-Odile Clamer – AVF Caluire Ex
M. Jean Yves Lobez – Contribuables Associés - P

Autres participants invités

M. Victor Bosch - P
(exclusivement lors de la séance de 18 h)
M. François Palmer - P
(exclusivement lors de la séance de 18 h)
Mme Stéphanie Lambert – P
M. Laurent Lejeune - P
Mme Jocelyne Gazagnes – P
M. Fabrice Faury - P

Copie pour information

Monsieur le Député-Maire
Monsieur Agarini

ORDRE DU JOUR

1/ Séance de 18 h : Examen du rapport annuel du délégataire de service public pour la gestion et l'exploitation de l'équipement le Radiant : saison 2014-2015

2/ Séance de 19 h 00 : Examen du rapport sur l'économie générale du projet pour le renouvellement de la Concession de Service Public

La Commission consultative des Services Publics Locaux s'est réunie le 1er mars 2016 à 18 h et à 19 h.
La Présidence est assurée par M. Côme Tollet représentant M. le Député-Maire.

COMPTE RENDU

1 – Séance de 18 h : Examen du rapport du délégataire pour la saison 2014-2015

M. Tollet rappelle les obligations réglementaires et le rôle de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

La parole est donnée à M. Bosch, délégataire et directeur du Radiant. Il rappelle l'orientation donnée à cette salle : elle doit être un lieu fédérateur, multiculturel à la programmation éclectique rassemblant toutes les générations et toutes les catégories sociales.

M. Tollet précise que la diversité de la programmation, susceptible d'attirer le plus large public possible, constitue l'un des axes forts de la délégation de service public.

M. Bosch présente une synthèse des principales données tirées du rapport sur l'activité de l'équipement culturel pour la saison 2014-2015.

La composition de la programmation et les résultats obtenus montrent que la mission est largement remplie. Avec une fréquentation exceptionnelle, proche des 100 000 spectateurs, le lieu est maintenant au maximum de ses possibilités si l'on souhaite maintenir une programmation de qualité.

M. Bosch met en évidence l'impact économique du lieu avec la création d'emplois autour des spectacles, la fréquentation du bar (complet à chaque spectacle), le partenariat avec les entreprises agroalimentaires locales, le travail fait avec les entreprises dans le cadre des locations.

Il conclut en se réjouissant du succès de cette salle de spectacle dont le modèle de fonctionnement est unique. Il insiste toutefois sur l'équilibre qui est fragile. Le Radiant occupe une place à part dans l'offre de salles de spectacle de l'agglomération avec une jauge intermédiaire entre les salles moyennes et les grandes salles, type Salle 3000 ou la Bourse du Travail, susceptibles d'intéresser davantage les producteurs. Le maintien de cet équilibre tient à une vigilance constante des responsables pour attirer les producteurs.

M. Palmer, administrateur du Radiant, fait ensuite une présentation détaillée de la saison (présentation par type de spectacle, par type de configuration de la salle, etc), de l'application des tarifs de billetterie, de l'activité du bar, etc.

Questions des membres de la CCSPL

Il est rappelé aux membres de la CCSPL que la présentation faite par le délégataire est une synthèse de son rapport. Le rapport complet peut être consulté au service Affaires Juridiques et Suivi de l'Assemblée, à la Mairie.

M. Couturier signale un indicateur chiffré manquant : il aurait souhaité connaître le taux de remplissage par type et genre de spectacles. Ces données figurent par spectacle dans le rapport fourni. M. Palmer convient toutefois qu'un indicateur synthétique serait utile et l'intègrera à son prochain rapport.

Mme Bajard souhaite avoir des précisions sur le nombre d'emplois créés ainsi que leur statut.
M. Palmer explique que 30 personnes en moyenne sont mobilisées pour un spectacle. Pour l'essentiel, le personnel mobilisé relève du statut des intermittents du spectacle. Le personnel lié à l'accueil, au bar, à la sécurité et à la technique est vacataire et relève du régime général.

Mme Bajard s'interroge sur l'augmentation importante des charges de personnel (+ 18%). M. Palmer explique que les charges de personnel sont fonction du nombre et du type de spectacles. Certains spectacles nécessitent en effet plusieurs jours d'installation et de montage (danse, théâtre public). Les équipes sont donc mobilisées sur une longue période. Le Radiant a connu sur l'année 2014-2015 une importante activité.

M. Tollet se réjouit que 36 % des abonnés soient caluirards. Il aimerait connaître les spectacles où les Caluirards sont le plus présents. MM Bosch et Palmer pensent que la plupart des Caluirards qui a une pratique de sorties culturelles vient au Radiant-Bellevue.

M. Couturier insiste sur la nécessité de maintenir une programmation éclectique et de ne pas dériver vers une programmation trop spécialisée type Transbordeur, ceci afin de continuer à attirer les habitants de Caluire et Cuire.

M. Lobez demande s'il existe des partenariats entre le Radiant et le milieu sportif du type de celui que met en place l'Auditorium avec l'opération « ticket&tribunes ». M.Bosch explique que le dynamisme de la fréquentation du Radiant ne nécessite pas de monter ce type d'opération.

La séance est levée à 18 h 45,

2 – Séance de 19 h : Présentation du rapport sur l'économie générale du projet pour le renouvellement de la prochaine concession

Mme Lambert signale l'évolution de la sémantique : tout type de délégation de service public devient une concession de service public avec l'ordonnance 2016-65 du 29 janvier 2016 relative au contrat de concession.

M. Tollet donne les échéances. La précédente concession arrive à terme le 30 juin 2017. La procédure de renouvellement est longue et nécessite un travail important avec des étapes réglementaires dont il faut tenir compte.

M. Roule présente l'historique de la gestion du Radiant, les principales missions et caractéristiques de la prochaine concession et le calendrier détaillé de la procédure de renouvellement. M. Tollet précise que l'architecture de la concession présente d'importantes similarités par rapport à la précédente.

Mme Bajard souhaite savoir si le montant de la participation financière évoluera. Elle signale que le montant actuel qui ne bouge pas est mal perçu par les associations dont les subventions baissent.

M. Roule précise que la participation de la Ville n'est pas une subvention mais constitue la contrepartie des contraintes de service public. Le montant de la participation sera défini ultérieurement lors des négociations avec les candidats retenus. Le montant de la participation de la concession actuel est défini par contrat pour 5 ans et ne peut donc pas être modifié.

M.Tollet explique que le montant de la participation financière sera l'objet de négociations entre la Ville et les futurs candidats.

M. Joudiou souhaite savoir s'il y a une importante différence s'agissant de la fréquentation entre l'actuelle délégation et la précédente. M.Tollet confirme qu'il y a une rupture entre les deux exploitations puisque la fréquentation est passée d'une moyenne annuelle de 18 000 à 20 000 spectateurs à une moyenne de 100 000 spectateurs.

Mme Bajard demande si une modification peut être envisagée pour les tarifs :
- les tarifs des spectacles proposés par les producteurs dans le cadre des locations peuvent -ils s'aligner sur les tarifs de la saison culturelle ?
- les tarifs sont élevés pour certaines familles. Peut-on envisager des tarifs "abonnements" moins chers ?

M. Couturier demande à Mme Bajard par rapport à quoi sont chers les tarifs du Radiant. Pour ce qui le concerne, c'est surtout la qualité de la programmation qui compte et notamment les retombées économiques locales que peut générer l'importante fréquentation du Radiant.

M. Tollet explique qu'un équilibre est à trouver entre le montant de la participation financière attribuée et les contraintes imposées et ainsi les tarifs. La participation de la Ville vient en effet compenser une perte pour les producteurs et le délégataire en contrepartie d'un coût du billet moins élevé pour les spectateurs.

M. Joudiou souligne que la participation actuelle représente 20 € par an et par habitant.

M.Lobez souhaite savoir si les membres de la CCSPL seront informés de la suite de la procédure. M.Tollet répond qu'il sera envisagé dans quelles mesures il sera possible de le faire.

Les membres de la commission présents (Mme Mérand Délerue et M.Thevenot ont quitté la commission à 19h) donnent un avis favorable sur le principe de la concession de service public pour la gestion du Radiant sauf Mme Bajard qui s'abstient.

La séance est levée à 19h35.

MAIRIE DE CALUIRE ET CUIRE (Rhône)

M. Côme Tollet
Premier Adjoint